

Article sur le séminaire des acteurs de l'environnement de Mayotte

La croissance exponentielle de la démographie du territoire génère des désordres et des atteintes à la qualité des milieux naturels et des écosystèmes. Cela se traduit, notamment, par des prélèvements sauvages (faune et flore), de la déforestation, du déboisement sur des terrains à forte pente, des assèchements des zones humides, de l'envasement du lagon et de l'érosion de la biodiversité terrestre et marine (récif corallien, lagon).

Avec l'avènement de la société de consommation, du développement de la monoculture (bananes, maniocs, songes) au détriment de la polyculture multi-étagères, de la culture sur brûlis associé à la disparition progressive de la jachère, le couvert végétal du Département est de plus en plus altéré et les conséquences sont immédiates : stress hydrique, multiplication des inondations, envasement du lagon, diminution et disparition des cours d'eau....

Pour enrayer, ou du moins, essayer d'endiguer ces phénomènes et protéger la biodiversité locale, sur saisine de la société civile, a été entamée une démarche de mobilisation et de mise en synergie des acteurs locaux pour que des solutions opérationnelles et efficaces soient rapidement trouvées.

Ainsi a germé le Séminaire des acteurs de l'environnement de Mayotte, se traduisant par une grande concertation au travers des ateliers thématiques de travail animés par les principaux acteurs institutionnels et associatifs de l'île dans leurs domaines respectifs: Le Conseil Départemental de Mayotte avec ses services [Service des Ressources Forestières (SRF), la Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie], l'Etat et ses services [Office Nationale de la Forêt (ONF), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), les associations de protection de l'Environnement dont la Fédération Mahoraise des Associations Environnementales (FMAE), l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)...

Au total, 4 ateliers ont été identifiés et menés entre les mois d'octobre et novembre 2021 :

- Diagnostic sur les déboisements, brûlis et envasement du lagon ;
- La Surveillance et la police de l'environnement sur le territoire ;
- La plantation et la protection du sol ;
- La communication et la sensibilisation du grand public.

Ces séances de travail ont permis de dégager plusieurs pistes d'actions qui seront restitués lors du Grand Séminaire qui doit aboutir à la signature d'un document officiel dont la nature reste à définir (motion, chartes, feuille de routes...), sur des engagements et des actions concrètes entres l'ensemble des acteurs du territoire, chacun dans ses domaines de compétences.

Des concertations sont en cours avec les cabinets du Président du Conseil Départemental de Mayotte et le Préfet représentant du Gouvernement pour la suite...etc.